

banque et dire : " J'ai tant de marchandises sous mes soins, je vais vous donner mon reçu et je serai responsable si j'en dispose," voilà une sorte de garantie. Mais si vous donnez une garantie sur les marchandises d'un fabricant, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour le cultivateur, qui aurait le droit d'aller à la banque et dire : " J'ai mille boisseaux de grain dans ma grange, j'ai besoin d'argent, je vais vous donner une garantie sur cette propriété."

M. LANDERKIN : Ne peut-il pas faire cela maintenant ?

M. KIRKPATRICK : Non ; il ne le peut pas.

M. BLAKE : Heureusement pour lui.

M. KIRKPATRICK : Je ne crois pas que ce soit heureux pour lui. La conséquence, c'est que si, avant la moisson, ou pour autre raison, il a besoin d'argent, il ne peut l'obtenir.

M. LANDERKIN : Pourquoi ?

M. KIRKPATRICK : Parce qu'il ne peut donner cette garantie. Il lui faut avec un endosseur, avoir recours à l'usurier.

M. LANDERKIN : A la banque, ne vous faut-il pas un endosseur ?

M. KIRKPATRICK : Non ; il me faudrait donner une hypothèque mobilière. Mais le cultivateur ne peut pas, comme le fabricant, aller à une banque et dire : " Je vais vous donner une garantie sur 1,000 boisseaux de grain " ; il faut qu'il aille trouver l'usurier et paie un fort intérêt, tandis que s'il pouvait aller à une banque régulière et obtenir de l'argent à un taux raisonnable, en donnant des garanties semblables à celles que donne le fabricant, ce serait grandement avantageux pour lui. Dans tous les cas, si l'on ne donne pas cet avantage au cultivateur, je ne vois pas pourquoi on le donne au fabricant. Ce qui est bon pour une classe doit être bon pour une autre. Je suggérerais à l'honorable député de Selkirk de transposer les termes de son amendement de manière à ce qu'il se lise comme suit : " toute personne engagée dans les affaires comme producteur ou fabricant en gros de tous effets, denrées ou marchandises."

M. BLAKE : Cela sera suffisant.

M. KIRKPATRICK : Si les termes étaient ainsi transposés, nous saurions si la chambre est d'opinion que les garanties de ce genre doivent s'appliquer au cultivateur tout comme au fabricant ; et cela ferait disparaître l'objection soulevée par le ministre de la justice, relativement aux garanties sur les instruments.

M. BLAKE : Je suis bien de l'opinion de l'honorable député, que l'amendement dans ce sens serait le moyen de mettre le cultivateur dans la position où il veut le voir. Je donnerai un exemple pratique des difficultés de la situation et de la différence entre les deux classes dont il parle. Le fabricant qui donne un billet-garantie est, sans doute, en relations constantes, peut-être trop constantes pour l'avantage des deux, avec son banquier ; et le banquier, s'il est habile, surveille de près le client dont il a le billet, et il faut toujours beaucoup de confiance dans les affaires. Le banquier espère que le fabricant qui dépose constamment de ses marchandises, gardera, en dépit de ce fait, la quantité d'articles fabriqués que représente cet garantie. Voilà la position du fabricant, et de quelle manière la chose est faite. Puis le banquier,

M. KIRKPATRICK.

s'il est habile, sait si le fabricant a un compte ouvert dans deux banques ; et si le fabricant tient secrètement un compte dans une autre banque, il arrive généralement des difficultés au désavantage de l'un ou des deux. Là encore, vous avez la confiance et la surveillance qui s'appliquent à ces cas. Mais le cultivateur n'est pas dans la même position. Il demeure un peu en dehors, disons de Kingston, où il y a plusieurs banques, ou de Toronto, où il y a un grand nombre de banques. Il a pu venir ou ne pas venir à la ville, et à une des quinze ou vingt banques, obtenir ou ne pas obtenir de l'argent sur un connaissance sur son grain ou son bétail ; qui peut le dire ? Comment saurez-vous s'il possède le grain, le bétail qu'il offre comme garantie ; ou s'il veut les vendre ils sont à lui ? Il y a certainement dans son cas beaucoup de doutes qui n'existent pas dans l'autre ; et pour aider le cultivateur qui emprunte, qui n'a pas assez de crédit dans sa propre localité pour emprunter sans donner une hypothèque mobilière, nous allons jeter un doute sur le titre de tout cultivateur canadien, et nuire considérablement à tout projet de vente ou de transfert de sa propriété.

M. KIRKPATRICK : Est-ce qu'un commerçant qui achète du grain va, avant de faire l'achat, prendre des renseignements au bureau d'enregistrement ?

M. BLAKE : Non.

M. KIRKPATRICK : Il n'ira pas plus à la banque voir s'il y a des garanties sur ce grain.

M. LANDERKIN : La difficulté que j'ai observée dans le passé, c'est que le pouvoir d'emprunter des cultivateurs excède leurs besoins, et la conséquence est que plus d'un non seulement n'ont pu emprunter, mais ils n'ont pu obtenir chez les marchands qu'un crédit limité. Voilà quelle est la difficulté.

L'honorable député de Selkirk dit que dans son comté, les cultivateurs ne peuvent obtenir une piastre à la banque, c'est peu dire de la réputation des cultivateurs de cette partie du pays. Dans mon comté, les cultivateurs sont regardés comme les gens les plus solvables, et les banques sont disposés à escompter leurs billets.

Une VOIX : Parlez-nous des fermes hypothéquées.

M. LANDERKIN : C'est le résultat de la politique nationale. Les cultivateurs sont considérés comme les gens les plus solvables et la banque est disposée à leur prêter de l'argent ; et je ne comprends pas que dans Selkirk et dans Frontenac, les cultivateurs ne puissent obtenir d'argent.

M. KIRKPATRICK : Ils peuvent en obtenir ; c'est de vos cultivateurs que je parle.

M. LANDERKIN : Mes cultivateurs peuvent obtenir de l'argent plus qu'il ne faut, dans leur intérêt, c'est là la difficulté. Si leur crédit était limité, cela vaudrait beaucoup mieux pour eux. Au lieu d'encourager le crédit, il vaudrait mieux établir le mode du comptant, le mode des Grangers. En inculquant ce principe de paiement comptant dans les affaires agricoles, les Grangers ont fait beaucoup de bien. Dans mon comté, il y a peu de cultivateurs qui sont obligés d'emprunter de l'argent ; et s'ils le font, ils peuvent obtenir des avances des banques à de meilleur taux que ne le peuvent les gens d'affaires, parce que leurs garanties sont infiniment meilleures. Il n'y a pas d'hommes qui ont